

Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale

Secteurs d'action prioritaires 2021-2025 Direction des services de traitement des dépendances et de santé mentale



Plan d'action interministériel visant les dépendances et la santé mentale Secteurs d'action prioritaires 2021-2025

Publié par :

Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick Province du Nouveau-Brunswick Case postale 6000 Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

ISBN 978-1-4605-2734-4 (édition imprimée) ISBN 978-1-4605-2834-1 (PDF: English) ISBN 978-1-4605-2835-8 (PDF: française)

13099

Table des matières

Contexte
État actuel
Portée et principes directeurs
Cadres et modèles éprouvés
Objectifs et secteurs d'action prioritaires
Mesures
Orientation autochtone
Innovation et solutions de cybersanté
Prochaines étapes
Références
Annexe A : Travaux réalisés depuis le dernier plan d'action
Annexe B: Statistiques sur les nouvelles références

Contexte

Le Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011-2018 a mené à la publication de plusieurs documents de base élaborés en collaboration en vue d'engendrer d'importants changements dans la prestation de services, notamment Vision du changement : Aider les gens dans leur cheminement vers le rétablissement – Lignes directrices du programme de santé mentale et de traitement des dépendances (2013) et Lignes directrices opérationnelles pour les services axés sur le rétablissement dans la collectivité (2015). Le plan d'action a également permis de définir une orientation et des priorités pour le travail de la Direction des services de traitement des dépendances et de santé mentale. Plusieurs projets et initiatives ont ensuite vu le jour (annexe A), dont la mise en œuvre d'un programme de services résidentiels pour le traitement des troubles concomitants, à Campbellton, un programme de traitement intensif de jour, à Moncton, un modèle de prestation de services intégrés pour les enfants et les jeunes, des équipes de suivi intensif flexible dans la communauté (FACT) pour les personnes atteintes de maladies mentales graves et persistantes, ainsi que des soins communautaires supervisés.

Au cours de la même période, des rapports critiques externes ont également influencé les priorités ministérielles, notamment Échec à protéger: Rapport spécial du Bureau de l'ombud du Nouveau-Brunswick concernant le Centre hospitalier Restigouche et le Rapport de la vérificatrice générale – critique des soins en dépendances et santé mentale dans les établissements correctionnels (2018).

État actuel

Au cours des cinq dernières années, une hausse de 16 % de la demande de services en santé mentale et traitement des dépendances a été enregistrée (9 % chez les adultes et 33 % chez les jeunes) (annexe B). Les délais d'attente pour les nouvelles demandes hautement prioritaires pour des services de santé mentale et traitement des dépendances ont augmenté, et moins de 50 % de ces cas ont reçu un traitement selon les cibles nationales. Cette situation, associée au fait que l'on estime que 51 % des Néo-Brunswickois sont susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale à la suite de la pandémie sans précédent de COVID-19, donne à penser que le besoin de soutiens et de services continuera d'augmenter. On constate également les répercussions des problèmes de santé mentale et de dépendance dans le secteur de la Justice et Sécurité publique. L'indice de la gravité de la criminalité au Nouveau-Brunswick a augmenté de 9 % entre 2018 et 2019, en raison de l'augmentation des méfaits, des introductions par effraction, et du trafic, de la production, de l'importation et de l'exportation de drogues (c.-à-d., essentiellement des crimes liés à la drogue). Le Nouveau-Brunswick présente actuellement l'indice de la gravité de la criminalité le plus élevé des provinces de l'Atlantique.

Le projet d'amélioration des services de santé mentale et dépendance (2017-2019) était l'une des nombreuses initiatives entreprises pour assurer la continuité du Plan d'action pour la santé mentale au Nouveau-Brunswick 2011-2018. Dans le cadre de ce projet et de plusieurs autres (annexe A), des consultations exhaustives ont été menées auprès de plus de 300 personnes consultées, dont des cliniciens, des clients et des familles, ainsi qu'un large éventail de parties prenantes clés. Les initiatives et les consultations des trois dernières années ont mené à plus de 200 recommandations. On observe un thème commun émergent : le Nouveau-Brunswick ne dispose pas d'un continuum de soins. Nos services actuels présentent des lacunes importantes, notamment en matière de prévention et d'intervention à un stade plus précoce et de moindre intensité.

La santé mentale devient également un domaine de préoccupation de plus en plus important pour les partenaires communautaires et le public, qui reconnaissent que la santé mentale est aussi importante pour le bien-être général d'une personne que sa santé physique. L'importance et la portée de ce secteur augmentent. Étant donné le caractère général et intersectoriel des déterminants sociaux de la santé (c.-à-d., le revenu, le logement, l'éducation, l'emploi, l'expérience de la discrimination ou du racisme) et leur impact significatif sur la santé et le bien-être général, il est reconnu que la santé mentale et les dépendances concernent le travail de plusieurs ministères. Le présent plan a été élaboré afin de servir de cadre pour guider et harmoniser les visions, plans et priorités actuels, ainsi que pour favoriser une collaboration accrue entre les parties prenantes et les partenaires du secteur de la santé mentale.

Ce plan est également conforme aux trois principaux objectifs du plan stratégique du ministère de la Santé : (1) Améliorer la santé et le bien-être des Néo-Brunswickois; (2) Augmenter l'harmonisation et la responsabilité du système de santé et de ses partenaires; (3) Améliorer l'efficience et l'efficacité de la prestation des services de santé.

Portée et principes directeurs

Comprendre la santé mentale comme faisant partie d'un continuum allant d'être en santé sur le plan mental à être malade sur le plan mental est utile pour souligner l'importance de traiter efficacement les problèmes de santé mentale et de dépendance à un stade précoce afin d'éviter que des problèmes plus débilitants ne se développent.



La prévalence des problèmes concomitants de dépendance et de santé mentale est élevée. Ce plan quinquennal tient compte de ce fait et garantira une attention continue à l'intégration des services de santé mentale et de traitement des dépendances dans toute la province. Le plan favorisera également une intégration, une collaboration et un échange de connaissances plus larges entre la santé mentale, les soins aigus, les soins primaires, la santé publique et d'autres services gouvernementaux qui sont parties prenantes dans le domaine de la santé mentale.

Pour s'assurer d'adopter une approche globale de la santé mentale et des dépendances dans une perspective de santé de la population, il est essentiel de mettre l'accent sur la prévention en matière d'usage de substances dans le continuum de soins. Du point de vue de la santé de la population, la consommation d'alcool, de tabac, de produits de vapotage et de cannabis continue d'être problématique dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Cela a des implications importantes pour la santé mentale et le bien-être, les maladies non transmissibles et la mortalité prématurée, les blessures intentionnelles et non intentionnelles, et la sécurité de la collectivité. Des efforts de prévention en matière d'usage de substances, fondés sur des données probantes, sont nécessaires pour améliorer la santé de la population et réduire le fardeau sur les ressources sanitaires, sociales et judiciaires. Des efforts de prévention efficaces en amont réduiront la demande pour des services plus intensifs et favoriseront ainsi une efficacité et une capacité accrues au sein du système de services de santé mentale et de traitement des dépendance. Mais surtout, cela contribuera à rendre le Nouveau-Brunswick plus sain et plus résilient à long terme.

Ce plan prévoit également un engagement à combler le fossé des inégalités. Il existe des disparités régionales en ce qui concerne la disponibilité des services, des inégalités socioéconomiques et un accès inégal à la technologie. Pour ces raisons, nous ne partons pas tous du même point de départ. Certaines personnes et certaines communautés auront besoin de plus de soutien ou d'action que d'autres pour obtenir les mêmes avantages.

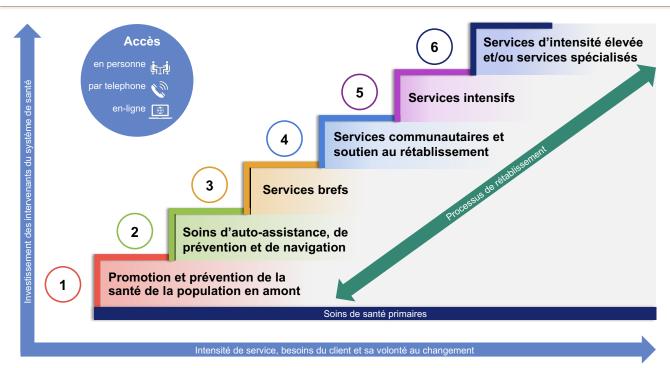
En outre, pour que les initiatives contenues dans ce plan soient concluantes, il est nécessaire de continuer à mobiliser efficacement les parties prenantes tout au long du processus de mise en œuvre. Cela comprend à la fois les acteurs de la communauté et ceux qui ont une expérience vécue.

Cadres et modèles éprouvés

Afin de définir clairement la voie à suivre, des cadres éprouvés ont été retenus pour orienter ce plan. Sur la base des rapports de fond, des données probantes issues de la pratique, des consultations et des recommandations qui en ont découlé, l'adoption du modèle de soins par paliers est la première étape pour garantir des améliorations en profondeur dans tout le continuum de soins et pour combler les lacunes existantes dans le système. Le modèle de soins par paliers du Nouveau-Brunswick est présenté ci-dessous.

Élaboré à l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador et adapté à partir du modèle britannique original, le modèle de soins par paliers 2.0 a été défini comme étant le modèle permettant d'organiser les services dans le cadre d'un continuum de soins souple à plus grande échelle au Nouveau-Brunswick. Centré sur le client plutôt que sur le processus, le modèle est efficace et efficient, et élimine les cloisonnements des silos du système global. En offrant aux personnes le traitement le moins intensif avec la plus grande probabilité d'amélioration, on obtient un système qui fonctionne mieux et qui est plus accessible. Pour cela, un système de soins plus efficace et autocorrectif doit être mis en place, offrant une souplesse permanente qui permet d'augmenter ou de diminuer l'intensité du traitement en fonction du niveau de détresse et des besoins de la personne. Une caractéristique clé de ce modèle sera la mise en place d'un accès rapide, le jour même, aux services de santé mentale et de traitement des dépendances par l'intermédiaire de services sans rendez-vous et de renseignements et ressources sur Internet. Une intervention précoce devrait permettre de prévenir des problèmes de santé mentale et de dépendance plus graves. Une

Modèle de soins par paliers



autre composante unique du modèle de soins par paliers du Nouveau-Brunswick est l'ajout d'une étape fondamentale pour la promotion de la santé de la population et la prévention. La promotion de la santé de la population et la prévention vont au-delà du système de soins de santé et diffèrent des approches personnalisées en matière de soutien et de prestation de services. Ce travail fait progresser les résultats à l'échelle de la population en concevant des solutions en matière de politiques qui améliorent les conditions structurelles des déterminants de la santé et de l'usage de substance; en réduisant les facteurs de risque et en faisant la promotion des facteurs de protection dans le cadre d'une approche à l'échelle de l'ensemble de la société.

Reconnaissant la nature multifactorielle des dépendances et des méfaits liés à la drogue, un cadre mondialement reconnu pour adresser la consommation de drogues a été retenu afin de guider les efforts visant à traiter de ces questions. L'approche à quatre piliers pour l'usage de substance a été mise en œuvre pour la première fois dans un certain nombre de pays européens dans les années 1990, et a depuis été intégrée dans les réponses et stratégies internationales, nationales, provinciales et municipales liées à l'usage de drogues et d'alcool. Cette approche, composée des piliers de la prévention, du traitement, de la réduction des méfaits et de la sécurité de la collectivité, soutient une approche globale et multi systémique pour traiter de cette question. Elle reconnaît également l'importance de la compassion pour les personnes ayant des problèmes d'usage de substances, grâce à des approches de soutien, plutôt que de simplement s'attaquer au problème en criminalisant les personnes atteintes de maladie. L'approche à quatre piliers adoptée par le Nouveau-Brunswick est décrite ci-dessous :

Approches fondées sur l'abstinence et la prévention précoce (éducation, développement des ressources).

PRÉVENTION

Freiner ou retarder le début d'usage de substance chez les jeunes et adresser les causes sous-jacentes à l'usage de drogue, pas seulement la drogue elle-même.

TRAITEMENT

Une vaste gamme d'interventions médicales et de counselling communautaires, de soutien et d'appui ainsi que d'autres programmes de nature biopsychosociale, afin de soutenir un changement positif dans le comportement.

De plus, le fait de se sentir lié à une collectivité et d'appartenir à un groupe est essentiel pour la prévention ainsi que le traitement de la dépendance.

RÉDUCTION DES MÉFAITS

La réduction des méfaits comprend une approche réalisable et pragmatique face aux questions d'alcool et de drogue et vise à réduire les torts associés à l'usage de substance chez l'individu et dans la société.

Comprend un suivi sécuritaire de l'usage de substance et l'acceptation du fait que l'abstinence n'est pas réaliste pour tous.

SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Implique la gamme d'interventions visant à adresser la criminalité et le désordre social associés à l'usage d'alcool et de drogue.

Ce pilier représente l'ensemble des composantes du système de justice pénale en général, notamment la police, les tribunaux, la probation, la prévention du crime et les initiatives communautaires visant à améliorer la sécurité de la collectivité et atténuer le désordre social.

Objectifs et secteurs d'action prioritaires

Les objectifs généraux de ce plan quinquennal complet sont les suivants :

- Améliorer la santé de la population : facteurs de risque réduits et meilleur accès à ce qui est nécessaire pour être en santé
- Améliorer l'accès : contact initial plus rapide et temps d'attente réduits
- Intervenir plus tôt : accès accru aux soutiens et aux services de prévention et d'intervention précoce
- Faire correspondre les soins aux individus : continuum de services et de soutiens plus facile à naviguer et plus complet
- Réduire les impacts reliés aux substances : collectivité moins touchée par les impacts des substances, tels que les crimes, la maladie, les blessures et les décès

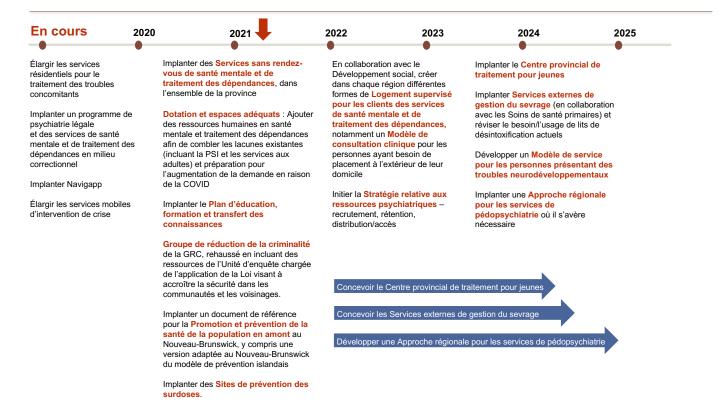
De nombreux secteurs d'action prioritaires ont été définis à la suite de consultations exhaustives, de recherches et de pratiques exemplaires actuelles. Bien que le plan quinquennal ne puisse pas aborder toutes les priorités définies, il se concentre sur 12 domaines clés qui auront un large impact pour les personnes, les familles, les collectivités et la population. Ce plan intégrera également une approche de santé publique (prévention et promotion de la santé), encouragera l'action interministérielle et contribuera à établir un continuum provincial de soins facilement navigable.

Des travaux sont en cours pour élargir les services résidentiels pour le traitement des troubles concomitants, mettre en place un programme de psychiatrie légale et des services de santé mentale et de traitement des dépendances en milieu correctionnel, mettre en œuvre la plateforme en ligne Navigapp, et élargir les services mobiles d'intervention de crise. Grâce à une approche progressive, le plan se concentrera sur les 12 initiatives prioritaires suivantes pour la période 2021-2025 :

- Mise en place de services sans rendez-vous de santé mentale et de traitement des dépendances, dans l'ensemble de la province;
- Ajout de **ressources humaines en santé mentale et en traitement des dépendances** afin de combler les lacunes existantes et de se préparer pour l'augmentation de la demande en raison de la COVID-19;
- Mise en œuvre d'un plan d'éducation, de formation et de transfert des connaissances;
- Création de différentes formes de logement supervisé pour les clients des services de santé mentale et de traitement des dépendances, et mise en œuvre d'un modèle de consultation clinique pour les personnes ayant besoin de placement à l'extérieur de leur domicile;
- Mise en œuvre d'un document de référence pour la promotion et la prévention de la santé de la population en amont au Nouveau-Brunswick, y compris une version adaptée au Nouveau-Brunswick du modèle de prévention islandais;
- Mise en place du centre provincial de traitement pour jeunes;
- Mise en place de **services externes de gestion du sevrage** en collaboration avec les soins de santé primaires, et examen des lits de désintoxication actuels pour définir les besoins et l'utilisation optimale;
- Élaboration d'un modèle de service pour les personnes présentant des troubles neurodéveloppementaux;
- Amorce de la **stratégie relative aux ressources psychiatriques** avec un point de mire sur le recrutement, la rétention, la distribution et l'accès;
- Mise en œuvre d'une approche régionale pour les services de pédopsychiatrie où ils s'avèrent nécessaires;
- Expansion du **Groupe de réduction de la criminalité** de la GRC, en incluant les ressources de l'Unité d'enquête chargée de l'application de la Loi visant à accroître la sécurité dans les communautés et les voisinages;
- Mise en place de sites de prévention des surdoses.

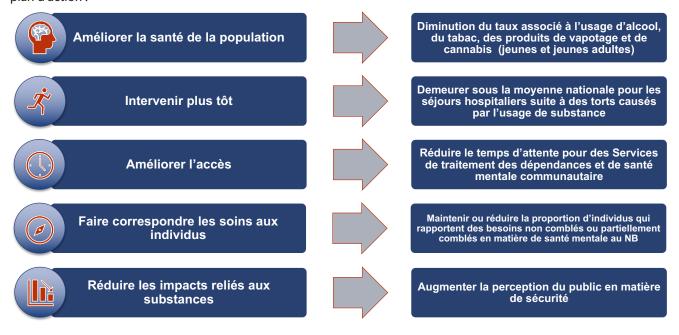
L'illustration suivante présente le calendrier des priorités pour la durée du plan quinquennal.

Approche progressive sur 5 années, 2020-2025



Mesures

Il sera important de rendre compte des ressources provinciales consacrées aux services de traitement des dépendances et de santé mentale. Par conséquent, les mesures suivantes seront adoptées pour assurer le suivi des avantages résultant du plan d'action :



Orientation autochtone

Pour favoriser la guérison des effets intergénérationnels de la colonisation, les Premières Nations doivent avoir accès à des services, des traitements et des soutiens liés à la santé mentale et au traitement des dépendances qui soient sécuritaires sur le plan culturel. À mesure que nous avancerons, nous nous concentrerons sur la cocréation et la collaboration en matière d'élaboration et de prestation de services. Dans un effort, de la part du ministère de la Santé, pour mieux répondre aux besoins ci-dessus, le plan d'action prévoit les mesures particulières suivantes :

- Accorder une priorité à la sécurité culturelle dans la mise en œuvre du plan d'éducation, de formation et de transfert des connaissances;
- Solliciter la participation des dirigeants autochtones dans la **cocréation de nouveaux espaces et services** adaptés aux particularités culturelles et accueillants;
- Promouvoir l'adoption du modèle de prévention islandais dans les communautés des Premières Nations;
- Améliorer la capacité des services mobiles d'intervention de crise dans les communautés des Premières Nations;
- Veiller à intégrer les programmes et services de traitement des dépendances et de santé mentale particuliers aux Premières Nations dans la plateforme Navigapp.

Innovation et solutions de cybersanté

L'amélioration et la modernisation des services doivent se concentrer sur l'innovation et les solutions de cybersanté. Les applications en libre-service pour la prévention et les personnes dont les besoins sont moins élevés, la mise en place de modèles en réseau pour les ressources rares comme les psychiatres, l'utilisation de la télésanté pour améliorer l'accès dans les zones aux ressources insuffisantes et aux services sous-spécialisés comme la pédopsychiatrie, et la mise en œuvre de modèles innovants pour de nouvelles approches dans le traitement de problèmes de longue date comme l'usage de substances chez les jeunes et le soutien aux jeunes pris en charge seront déterminants pour l'avenir. Les solutions de cybersanté permettront de dégager la valeur clinique et de combler un écart important entre les services traditionnels ainsi que l'utilisation et la maximisation de la technologie afin d'améliorer encore l'offre de services et d'accroître l'accessibilité aux soins pour un plus grand nombre de personnes, y compris celles qui sont confrontées à des obstacles en matière d'accès.

Prochaines étapes

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît l'importance et l'urgence d'adresser les problèmes de santé mentale et de dépendance dans la province. Ce plan d'action permettra au Nouveau-Brunswick de prendre des mesures pour répondre aux besoins croissants de la population. Il visera à mettre en place un continuum de stratégies, de programmes et de services facilement navigables, allant des interventions en matière de santé de la population aux services hospitaliers intensifs spécialisés. Il vise à améliorer la santé de la population en général, à fournir des services efficaces aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, tout en assurant une intervention précoce pour les personnes ayant de nouveaux besoins liés à la santé mentale et à l'usage de substances. Le plan permettra également d'améliorer l'accès et d'offrir le traitement le moins intensif avec la plus grande probabilité d'amélioration, afin d'en arriver à un système qui fonctionne mieux et qui est plus accessible.

Références

Vision du changement : Aider les gens dans leur cheminement vers le rétablissement – Lignes directrices du programme de santé mentale et de traitement des dépendances (2013) https://www.gnb.ca/0055/pdf/2013/vision_du_changement.pdf

Échec à protéger : Rapport spécial du Bureau de l'ombud du Nouveau-Brunswick concernant le Centre hospitalier Restigouche (2019) https://www.ombudnb.ca/site/images/PDFs/Web_Report_Fr.pdf

Annexe A: Travaux réalisés depuis le dernier plan d'action

Travaux réalisés depuis le dernier plan d'action

Réalisations depuis le dernier plan d'action



^{*}Les plans existants approuvés qui contiennent des mesures à prendre en matière de dépendances et de santé mentale

Annexe B : Statistiques sur les nouvelles références

Statistiques sur les nouvelles références : la demande augmente

	Nouveaux enfants et jeunes		Nouveaux adultes		Total des nouveaux clients	
	Nbre de références	% d'augmentation par rapport à l'année précédente	Nbre de références	% d'augmentation par rapport à l'année précédente	Nbre de références	% d'augmentation par rapport à l'année précédente
2015 – 2016	7 424		21 325		28 749	
2016 – 2017	8 499	14 %	22 239	4 %	30 738	7 %
2017 – 2018	10 165	20 %	22 866	3 %	33 031	7 %
2018 – 2019	10 396	2 %	23 525	3 %	33 921	3 %
2019 – 2020*	10 097	-3 %	23 313	-1 %	33 410	-2 %
% total d'augmentation sur 5 ans		33 %		9 %		16 %

^{*}Les chiffres pour 2019-2020 comprennent l'impact de la COVID.